

**Marck** Association de chasse maritime du Calaisis

# Beaucoup de contestation chez les chasseurs

L'Association de chasse maritime de Calais a tenu son assemblée générale au complexe municipal des sports et des loisirs. Quatre cents personnes sur plus de mille adhérents avaient fait le déplacement pour y assister. En préambule, le président Dominique Gavelle a commenté la décision de la Cour européenne de justice de condamner la France dans le cadre de "Natura 2000", le 4 mars dernier.

Dominique Gavelle a rappelé les stipulations du code de l'environnement : « Elles tiennent compte des exigences économiques, sociales, culturelles et de défense, ainsi que des particularités régionales et locales, a-t-il dit, elles sont adaptées aux menaces spécifiques qui pèsent sur ces habitats naturels et sur ces espèces. Elles ne conduisent pas à interdire les activités humaines dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs sur le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces habitats naturels et de ces espèces. La pêche, les activités aquacoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur, ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets. » Et d'ironiser sur le fait que cet article était valable avant le 4 mars, date de la condamnation de la France.

## Les incidences de la condamnation

Le code de l'environnement sera modifié et il intégrera que les activités chasse et pêche ne pourront plus être considérées comme activités non dérangeantes, ni perturbantes en zone Natura 2000. Pour rappel, Natura 2000 représente en France, 1 705 sites répertoriés au niveau national, 12,4 % du territoire national, 6,8 millions d'hectares dont 80 % en zone agricole et forestière, 8 500 communes concernées, totalisant 14 millions d'habitants. Dominique Gavelle a ajouté : « L'activité cynégétique était dorénavant considérée comme perturbante par rapport à l'esprit "Natura 2000" et pourtant, la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique va traverser le Parc naturel des Landes de Gascogne, mais là, aucun souci, toutes les précautions seront prises ! 40 trains à grande vitesse journaliers, lancés à plus de 300 kilomètres à l'heure, traversant des zones de vie perturbent donc moins qu'une poignée de chasseurs pratiquant sur 40 000 hectares, c'est la superficie du massif pyrénéen, classé en zone Natura 2000. La ligne ferroviaire va impacter ces territoires, doit-elle être remise en cause ? »



Dominique Gavelle a défendu avec conviction l'action des chasseurs.

## Tout le monde supportera les conséquences

L'Union nationale des chasseurs des oiseaux migrateurs (Unacom) a toujours affirmé que les dispositions prises dans le code de l'environnement français ne se conformaient pas à la directive Natura 2000 et que tôt ou tard la France serait condamnée. La directive 92/43 dite Natura 2000 découle directement de la directive oiseaux 79/409, celle-là même que l'Unacom a attaquée, il y a maintenant 8 ans, devant les tribunaux au niveau national et devant la Cour européenne des droits de l'homme parce qu'elle est entachée d'illegalité. Force est de constater que les structures cynégétiques nationales en voulant gommer cet aspect du droit, ont encore été une fois en dessous de tout. « Aujourd'hui, la France est condamnée, les conséquences désastreuses qui en résultent, avec leur cortège d'interdictions, seront supportées par les chasseurs mais aussi par tous les usagers de la nature », a ajouté Dominique Gavelle.

## Fédérer pour faire respecter la loi

Lors d'une réunion de crise, l'Union régionale des associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs (Uracom) a décidé de regrouper quatre associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs maritimes et terrestres, qui dans leurs différentes spécialités, pratiquent aussi les chasses traditionnelles spécifiques à leurs départements. Il s'agit des associations de chasse maritime de Baie de Somme, de Baie de Canche, du Littoral Nord et de l'association de chasse maritime du Calaisis. Leurs champs d'action s'étendent de la frontière belge au

Mont Saint-Michel. Son but sera de regrouper les associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs maritimes et terrestres qui, dans leurs différentes spécialités, pratiquent aussi les chasses traditionnelles spécifiques à leurs départements.

## Les objectifs de la fédération

Son objet sera de défendre, de proposer, de participer à l'organisation, à la réglementation des divers modes et périodes de chasse traditionnels des oiseaux migrateurs, ainsi que d'assurer la véritable protection de ces oiseaux par la sauvegarde de leur habitat et du biotope, de participer à toutes études scientifiques de son choix, ayant attrait à la faune ou à la flore au niveau national, européen et international, d'œuvrer pour une réglementation équitable, raisonnable, gestionnaire de la chasse au niveau départemental, régional, national, européen et international, d'œuvrer pour que les représentants de l'Uracom participent officiellement avec voix délibératives dans toutes les instances nationales de la chasse, de la protection de la nature, et garantir leurs moyens d'expression, de faire appliquer strictement les conventions et les traités européens qui ont primauté sur les directives. De ce fait, les chasseurs exigent l'application de la convention de Berne qui prime sur les directives européennes et donne à l'Etat la possibilité de déroger, ce qui permettrait ainsi d'assouplir la réglementation de la chasse, notamment sur les dates de fermetures. « Ceci m'amène directement à évoquer la fermeture de la chasse cette année et l'accord de la Fédération des associations de chasse européennes (Face), de la Fé-

dération nationale de chasse ainsi que le cautionnement de l'Association nationale des chasseurs de gibiers d'eau qui était curieusement absente lors de la validation de l'arrêté ministériel de fermeture de la chasse proposé lors de la dernière table ronde. Pour moi c'est simple : "Qui ne dénonce pas, cautionne". Pourquoi n'ont-ils pas claqué la porte ? Nos représentants ont été une fois de plus égaux à eux même, c'est-à-dire "nuls et en dessous de tout". Je dénonce cet accord félon, qui consiste à fermer la chasse des limicoles au 31 janvier, pour obtenir 10 jours de chasse des oies en février », a dit Dominique Gavelle. Le président est revenu longuement sur le massacre des oies aux Pays-Bas (notre édition du lundi 1er mars).

## Philippe Bettig dans le viseur

L'arrêté préfectoral provisoire de fermeture de la chasse pour 10 jours, du 14 au 23 janvier 2010, demandé par Philippe Bettig, le président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, est une erreur, selon Dominique Gavelle. En effet, c'est sans véritable concertation et à l'encontre des avis de plusieurs responsables d'associations, qu'encre une fois Philippe Bettig a réagi. « Ceci démontre s'il en était encore besoin, qu'il agit comme un seigneur féodal dédaignant le dialogue. Tous les chasseurs de gibier d'eau savent que la migration des oiseaux se termine au plus tard à la mi-décembre. Tous, sauf Philippe Bettig, qui confond boutée de gibier et migration. La preuve en est simple, le gibier est descendu en deux nuits, suite à une petite vague de froid sur le Benelux, il a ensuite stationné à la limite du froid sur les lacs, fleuves et autres au sud du centre de la France. Notre département était ainsi vide de migrateurs lors de la fermeture provisoire. Cette fermeture de 10 jours est de ce fait totalement injustifiée pour ce qui concerne les oies et canards. Il suffisait de fermer la chasse aux espèces sensibles comme la bécasse, les bécassines et les turdides, cela aurait suffi, mais Philippe Bettig en a décidé autrement et a démontré sa méconnaissance du gibier migrateur. Ces mêmes migrateurs ont également remonté en deux nuits, dès que les conditions anticycloniques étaient favorables et ceci alors que la chasse venait de rouvrir. » Dominique Gavelle a repris la longue liste d'erreurs à imputer, selon lui, à Philippe Bettig. Nous reviendrons ultérieurement sur le transfert des huttes de chasse. Lors de cette assemblée générale, de nombreux élus et présidents d'associations de chasse étaient présents.



Différents orateurs ont pu prendre la parole.



Une partie des adhérents était présente.